

## AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

---

M. *Coldwell*—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il distribué à quelques unités ou personnes de l'armée des exemplaires de la brochure "Justice pour la Pologne"?

2. Dans l'affirmative, quel en a été le nombre et quand en a-t-on fait la distribution?

M. *Coldwell*—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il conclu une entente relativement à la vente de l'avionnerie de Malton?

2. Dans l'affirmative, qui est l'acheteur et quel est le prix d'achat?

3. Quels sont les autres termes ou conditions de vente?

M. *Probe*—Lundi prochain—QUESTION—1. Au 1er septembre 1945, combien de demandes d'allocations ont été faites, sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants: a) pour de petites exploitations agricoles, b) pour des fermes permanentes, c) pour une petite exploitation agricole et pour la pêche commerciale?

2. Au 1er septembre 1945, combien avait-on approuvé de demandes de chacune de ces catégories?

3. Au 1er septembre 1945, pour chacune des catégories mentionnées, combien de familles d'anciens combattants avaient la possession réelle de leurs exploitations sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants?

4. Au 1er septembre 1945, dans les régions a) d'Ottawa, b) de Regina, Saskatchewan, combien y avait-il de maisons destinées à être occupées, sur de petites exploitations agricoles, aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui avaient été terminées ou dont la construction avait été commencée?

5. Au 1er septembre 1945, quel est le nombre des petites exploitations, dans les régions d'Ottawa et de Regina, qui ont été réellement vendues à des anciens combattants suivant le plan prévu dans la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

6. Sur quelle base se fait l'attribution des petites exploitations obtenues jusqu'ici dans les régions d'Ottawa et de Regina aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

7. Au 1er septembre 1945, quel est, pour Ottawa et pour Regina, le nombre de demandes d'allocations pour de petites exploitations en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants auxquelles on n'a pas encore pourvu?

M. *Probe*—Lundi prochain—QUESTION—1. A-t-on désigné des membres des services armés, pendant qu'ils faisaient encore partie de ces services, à des travaux d'entretien de lignes de chemins de fer pour le compte de quelque compagnie ferroviaire au Canada?

2. A-t-on accordé congé à des membres des services armés afin qu'ils travaillent à l'entretien de lignes de chemins de fer pour le compte de quelques compagnies ferroviaires au Canada?

3. Dans l'affirmative, a) combien de personnes des services ont été libérées pour le compte de chaque compagnie de chemin de fer pour des fins de travail d'entretien? b) Sur quelle base et suivant quelle échelle de salaire ont-elles été engagées à des travaux d'entretien de chemins de fer au Canada?